

ASSEMBLÉE DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION TENUE LE 15 JUIN 2015

Une assemblée du comité d'étude des demandes de démolition de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 15 juin 2015, à la salle Wilson, 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Membres présents :

M. Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement, président
M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement
Mme Danielle Myrand
M. Marcel Labbé
M. Jean-Pierre Tanguay

Sont également présents :

Karina Chaou, chef de division – Urbanisme, permis et inspections
Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment, secrétaire

Membres absents :

François Allard
Robert Richer

L'assemblée est ouverte à 19h30.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) 430, avenue Wilson – Résidence unifamiliale (secteur de L'Île-Bizard)

Monsieur Proulx informe les membres du comité de la réception d'une demande de démolition pour la résidence unifamiliale située au 430, avenue Wilson.

CONSIDÉRANT :

- le dépôt du rapport de l'ingénieur;
- le dépôt du rapport de l'inspecteur;
- que le bâtiment visé par la démolition ne présente pas d'intérêt architectural, patrimonial ou historique;
- l'état de détérioration général de la condition de la propriété;
- les problèmes majeurs de la fondation;
- les problèmes majeurs de la structure;
- le problème d'humidité.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Danielle Myrand

Attendu qu'un avis annonçant la tenue d'une séance du comité de démolition le 20 juillet 2015 et ayant trait à l'étude de la demande de permis de démolition sera publié le 17 juin 2015 et affiché sur l'immeuble à compte du même jour;

Attendu que le comité tiendra une audition publique le 20 juillet 2015 et donnera au requérant, et à toute autre partie intéressée, l'opportunité d'être entendus à cette occasion;

QUE le comité accueille la demande de démolition de la résidence unifamiliale au 430, avenue Wilson, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019) et que le dossier devra faire l'objet d'une approbation officielle par le comité lors d'une prochaine assemblée, préalablement à l'émission du permis de démolition.

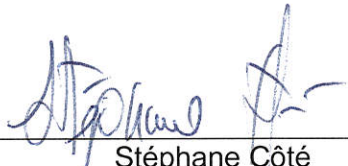
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Christian Larocque,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 19h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Stéphane Côté
Président


Pierre Proulx
Secrétaire